

### BULLETIN D'ADHESION 2025

- ✓ **Oui, je souhaite adhérer (ou ré-adhérer) au Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs de Corse pour défendre la forêt privée et pour bénéficier de nombreux services**

#### **J'indique mes coordonnées**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Dénomination : \_\_\_\_\_

(ASGF, ASL, Indivision, GF, SCI, SCEA...)

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_

Adresse email : \_\_\_\_\_ **Important pour communiquer aisément**

#### **J'indique les parcelles dont je suis propriétaire**

Une matrice cadastrale à jour des références boisées doit être fournie lors de l'adhésion, ou à défaut tout autre document indiquant les références des parcelles cadastrales, leur surface et leur nature dont l'adhérent déclare sur l'honneur être propriétaire.

Communes	Surface

\* joindre une page supplémentaire au besoin

#### **J'adhère au Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs de Corse**

Madame/Monsieur \_\_\_\_\_ déclare adhérer au Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs de Corse pour la totalité de la superficie indiquée ci-dessus. Cette cotisation est le soutien indispensable pour mener la défense des intérêts des forestiers privés.

**Montant de la cotisation syndicale annuelle : 25 € de part fixe (aucun complément par hectare jusqu'à 20 ha). Complément de cotisation syndicale de 0,30 € par ha entre 20 et 100 ha et de 0,20 € par ha au-delà de 100 ha.**

**A cette cotisation syndicale s'ajoute la prime d'assurance Responsabilité Civile de 0,33 € TTC par hectare.**

**IMPORTANT :** je prends note que l'assurance Responsabilité Civile reposera strictement sur les parcelles déclarées et que celles-ci correspondent à la totalité de mes surfaces forestières situées en Corse.

Cotisation syndicale fixe : ..... **25€**  
 Cotisation syndicale complémentaire : .....ha x 0,30€ + .....ha x 0,20€ = .....€  
 Prime d'assurance Responsabilité Civile : .....ha x 0,33€ = .....€  
Total : .....€

A.....le..... (Signature)

<b>Règlement par :</b> - virement bancaire (IBAN) : FR76 3000 3002 7600 0372 7677 776 (BIC) : SOGEFRPP - ou chèque à l'ordre du Syndicat à l'adresse ci-contre	Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs de Corse 105 Strada di Serra - Cruciata 20166 PIETROSELLA
---	---

- Je joins également à ce bulletin :
- l'imprimé de l'Assurance RC complété et signé
  - l'offre d'abonnement préférentiel à Forêts de France et son règlement à l'ordre de Forestiers Privés de France